



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

2 avril 2020

Contact presse :

Claire Avelle

01 48 78 81 08

07 66 42 72 33

[c.avelle@afc-france.org](mailto:c.avelle@afc-france.org)

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
email. [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
tél. 01 48 78 81 61  
fax. 01 48 78 07 35  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015  
APE. 9499Z

## Communiqué

### Avortement : le confinement ne doit pas aggraver la loi

Interrogé mercredi 1er avril lors des questions au gouvernement, le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a répondu à la sénatrice Laurence Rossignol sur l'accès à l'IVG pendant la crise sanitaire. Le ministre ne voit pas " d'opposition de principe " à la demande des gynécologues de repousser le délai de l'IVG médicamenteuse en ville et à domicile de 7 à 9 semaines d'aménorrhée.

En cas de recours tardif après 12 semaines de grossesse, il réfléchit à une autorisation pour recourir à l'IMG (Interruption Médicale de Grossesse) pour " détresse psychosociale ", telle que prévue dans la loi actuelle. Reste à savoir " *si l'on peut considérer qu'une jeune femme qui n'aurait pas pu aller en consultation dans les conditions classiques peut répondre à ces conditions de détresse psychosociale.* " Olivier Véran, qui n'a pas caché sa position personnelle, va s'employer à ce que cette cause soit reconnue.

**Cela signifie très clairement que les avortements pourraient être facilités et encouragés jusqu'au dernier jour de la grossesse. Autrement dit, cela reviendrait à légaliser des infanticides puisque les bébés en question sont déjà viables.**

Notre pays vit une situation de détresse inconnue de cette génération et éprouve douloureusement combien la vie est précieuse et fragile. Nous expérimentons aussi à quel point la solidarité intergénérationnelle est indispensable. Nous constatons que, bien souvent, nos aînés ne peuvent être soignés comme il le faudrait faute de personnel et de matériel en quantité suffisante. **Est-ce le moment de sacrifier aussi l'autre bout de la vie, la vie à naître ?** Nos responsables politiques, et en particulier le ministre de la santé, n'ont-ils pas mieux à faire dans les circonstances actuelles que d'ajouter la barbarie à la détresse ? Il serait bon que nos gouvernants se sentent investis de la responsabilité de chaque vie et non des seules qui auraient une valeur économique.

**Les Associations Familiales Catholiques sont révoltées par ce détournement de la loi pour encourager davantage les avortements.**

N'est-ce pas plutôt le moment de proposer aux jeunes femmes en terme dépassé de poser un acte altruiste en accouchant " sous le secret ", de faire mieux connaître et de valoriser cette possibilité qui transforme une situation non choisie en grand bonheur pour l'enfant et ses parents adoptants ?